

223C2032
FR0011981968-FS0953

12 décembre 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

WORLDLINE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 décembre 2023, la société FIL Limited¹ (Pembroke Hall, 42 Crow Lane, Pembroke, HM19, Bermudes) a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 décembre 2023, le seuil de 5% du capital de la société WORLDLINE et détenir 14 690 620 actions WORLDLINE représentant autant de droits de vote, soit 5,19% du capital et 4,49% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
FIL Investments International	14 465 114	5,11	14 465 114	4,43
FIL Investment Advisors (UK) Limited	225 506	0,08	225 506	0,07
Total FIL Limited	14 690 620	5,19	14 690 620	4,49

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions WORLDLINE sur le marché.

¹ FIL Limited est une société holding d'un groupe indépendant de sociétés, agissant pour le compte de fonds, communément dénommée Fidelity Investments (cf. communiqué du 24 avril 2008).

² Sur la base d'un capital composé de 282 974 592 actions représentant 326 851 931 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.